

FICHE INTENDANCE 2023/2024

Document à rendre **OBLIGATOIREMENT** accompagné d'un RIB Pour tous les élèves **EXTERNES** **ET DEMI-PENSIONNAIRES**

Nom et prénom de l'élève : Classe (rentrée 2023/2024).....

Nom et Prénom (du Responsable financier ou tuteur) :

Adresse :

.....CP.....Ville

N° portable :Email :

Je déjeunerai au restaurant scolaire : **Non**

Oui je dois fournir le Quotient Familial afin de déterminer le tarif pour la Demi-pension

- Si je suis allocataire CAF, je me connecte sur le site de la Région www.iledefrance.fr/équitables ou sur le site de la CAF www.caf.fr avec mon numéro « allocataire Caf » ;
- Si ne suis pas allocataire CAF, je me rends sur la calculette du site de la Région www.iledefrance.fr/équitables, je prends mon dernier avis d'imposition (avis d'impôt 2022 sur les revenus 2021) et éventuellement, le justificatif des prestations familiales MSA ou autres.

Voir MODE D'EMPLOI «Comment obtenir son QF»

POUR LES NOUVEAUX ELEVES un chèque d'un montant minimum de 20 € à l'ordre du lycée Van Gogh pour approvisionner le compte de cantine.

La restauration scolaire fonctionne selon un tarif au ticket fixé par la Région Ile-de-France. Le coût du repas s'applique en fonction des revenus des familles et de leur quotient familial (Q.F.) A défaut de ce document, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Pris connaissance du règlement intérieur de la demi-pension le :

Signature des parents :
"lu et approuvé"

Signature de l'élève :
"lu et approuvé"

R.I.B. du responsable financier A AGRAFER ICI

Le R.I.B. est destiné exclusivement au remboursement des élèves